



comment choisir un conciliateur ? Lieux ?

Par **hope2013**, le 15/07/2024 à 10:51

Bonjour,

Le conciliateur de justice doit-il être choisi en fonction :

- du lieu de résidence du demandeur ?
- du lieu de résidence de la personne attaquée ?
- du lieu de l'objet du litige (en l'occurrence un bail rural) ?
- où tout simplement selon le bon vouloir du demandeur ?

Par avance, Merci.

Par **Karpov11**, le 15/07/2024 à 12:56

Bonjour,

A ma connaissance, il n'y a pas de règles pour choisir un conciliateur de justice.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le 15/07/2024 à 13:42

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Suivez le guide: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>